

Lettre d'information et de non-opposition pour les parents ou la personne ayant l'autorité parentale d'un enfant inclus dans l'étude sur la validité de l'échelle de triage des urgences pédiatriques de l'hôpital Armand Trousseau.

Paris, le 20 septembre 2022

Madame, Monsieur,

Compte tenu du nombre de patients se présentant dans les services d'urgences pédiatriques et des moyens humains et matériels limités, il est apparu indispensable de hiérarchiser le délai de prise en charge de votre enfant par un médecin, non pas en fonction de l'ordre d'arrivée, mais de l'état de gravité. C'est pour cette raison que lors de votre arrivée aux urgences, vous et votre enfant êtes accueillis par une infirmière d'orientation et d'accueil. Cette infirmière recueille différentes informations (telles que le motif de votre visite, l'âge de votre enfant, plusieurs paramètres incluant la fréquence respiratoire et cardiaque de votre enfant) et décide, en fonction de ces paramètres, de l'ordre de priorité de la consultation. Ce processus est appelé « triage ». Des échelles de « triage » ont été créées pour aider les infirmières d'orientation et d'accueil à décider l'ordre de priorité des visites aux urgences en fonction de ces différents paramètres. Le triage joue ainsi un rôle majeur dans la prise en charge optimale des enfants aux urgences. Il est par conséquent impératif que l'échelle de triage sur laquelle l'infirmière s'appuie ait été testée et présente une bonne validité (c'est-à-dire de bonnes performances pour prédire l'état de gravité et de priorisation des patients consultant aux urgences).

Actuellement 4 échelles de triage sont utilisées aux urgences pédiatriques dans le monde. Cependant elles n'ont pas été créées et validées en France et il n'existe donc pas à ce jour d'échelle de triage pédiatrique française validée. Pour ces raisons, l'équipe médicale et paramédicale du service d'urgences pédiatriques de l'hôpital Armand Trousseau a créé puis implémentée en 2017 une nouvelle échelle de triage : l'échelle de Trousseau.

Ainsi, nous effectuons une étude dont l'objectif est d'évaluer la validité de l'échelle de triage créée aux urgences pédiatriques de l'hôpital Armand Trousseau. Cette étude consiste à extraire le niveau de triage de l'ensemble des visites ayant eu lieu en 2019 aux urgences pédiatriques de l'hôpital Trousseau et

d'évaluer la proportion de visites ayant abouti à une hospitalisation en service conventionnel ou en réanimation et le nombre de ressources utilisées (prise de sang, examens radiologiques, traitements...) en fonction du niveau de priorisation ayant été retenu. Pour chaque visite ayant eu lieu en 2019, nous faisons une extraction informatique des données suivantes : âge et sexe de l'enfant, date et heure de la visite, informations recueillies par l'infirmière d'accueil et d'orientation, niveau de tri, ensemble des actes réalisés (prises de sang, examens radiologiques, traitements, *etc.*) et devenir du patient (hospitalisation, réanimation, retour au domicile).

Cette étude est coordonnée par le Dr Romain Guedj à l'Hôpital Trousseau, Paris.

Conformément à la réglementation, le Comité d'éthique de la société Française de Pédiatrie a examiné ce projet le XX/XX/2022 et n'a pas émis d'opposition à sa réalisation. Dans le cadre de cette étude, l'identité de votre enfant au moment de la collecte des données n'est jamais connue ni collectée. Ainsi, les données médicales et personnelles qui pourraient concerner votre enfant sont rendues confidentielles et sont identifiées par un numéro de code. De plus, les données recueillies demeurent strictement confidentielles, et vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à ces données. Les données utilisées lors de la recherche sont conservées jusqu'à deux ans après la dernière publication des résultats de la recherche puis archivées dans un serveur sécurisé de l'hôpital Armand pour une durée maximale de vingt ans.

Vous pouvez vous opposer à la participation de cette étude, et avoir un droit de retrait de l'étude à tout moment, ceci sans aucune conséquence pour vous et votre enfant. La participation à une étude étant toujours facultative, votre opposition n'aura pas à être justifiée. Si vous souhaitez vous opposer au recueil de données concernant votre enfant, il vous suffit de nous contacter :

- Par téléphone au 01 44 73 64 87
- Ou en envoyant un email à l'adresse : [secretariat.urgences@trs.aphp.fr](mailto:secretariat.urgences@trs.aphp.fr)

Vous pouvez à tout moment joindre le coordonnateur de l'étude au 01 44 73 84 43 pour obtenir des réponses aux questions que vous vous posez. Nous vous remercions par avance de votre précieuse collaboration

Dr Romain Guedj, Investigateur Principal de l'étude. Service des Urgences. Hôpital Armand Trousseau.  
Paris